

# Litige entre particuliers norme véhicule

# Par jojo38500, le 07/01/2016 à 11:30

Bonjour, le 30 novembre j'ai acheter un véhicule pour 1200 euros à un particulier, depuis le pneu arrière gauche ne cessais de se dégonfler. Se qui n'était pas trop grave puisque je n'avais pas encore les moyens de faire la carte grise. C'est alors que se matin j'ai été au garage pour faire changer le dit pneu quand le garagiste m'apprend que je ne peut pas changer que les 2 pneu arrière car les 4 pneumatiques monté actuellement ne sont pas aux normes car trop petit (165 au lieu de 185). Le vendeur ma avertit qu'il avait changer les pneu, mais pas qu'il avait monté des pneu qui ne sont pas les bon! Que puis je faire?

## Par Visiteur, le 07/01/2016 à 11:36

#### Bonjour,

autant que lui vous êtes censé connaître la loi... Autant que vous il dira ignorer ce point! C'est un détail visible lors de l'achat donc à mon sens... sauf accord amiable avec lui, c'est pour vos pieds! De toute façon les pneus se changent par 2 sauf si la difference d'usure entre les 2 pneus du meme essieu est inférieure à... 5mm je crois ?!

## Par jojo38500, le 07/01/2016 à 11:41

Le problème se n'est pas l'usure mais le fait que les pneu avec lesquelles il m'a vendu le véhicule ne sont pas de la bonne taille, se qui est une fraude puisqu'il les a changer après le ct car sinon le ct n'aurait put être valide!?!

Par jojo38500, le 07/01/2016 à 11:47

non???

# Par Visiteur, le 07/01/2016 à 15:55

oui mais maintenant comment prouver que ce n'est pas vous qui avez installé ces pneus...?? je sais c'est tire par les cheveux mais...